
Erratum

Gouvernement du Québec

Décret 881-2003, 27 août 2003

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 10 septembre 2003, 135^e année, numéro 37, page 4045.

À la page 4045, sous le **Décret 881-2003**, la loi aurait dû se lire : **Loi assurant la mise en œuvre de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (2002, c. 25)**.

41473